

## (SNUB) DEXTRIPROTECT

Fiche de Données de Sécurité

Version : 3

Conformément au règlement (CE) n°2021/1165

Date : 12/11/2025

Numéro FDS : 102

### RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** : DEXTRIPROTECT

**Numéro de la FDS** : 102

**Catégorie** : BIOSTIMULANT (S.N.U.B)

**Substance** : extrait de céréales maltées, houblon

**Utilisable en Agriculture Biologique** : Oui

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation** : Stimule la résistance naturelle des plantes aux stress abiotiques et biotiques. Réduit l'attractivité de la plante pour les insectes ravageurs. Favorise un meilleur rendement en conditions de pression parasitaire, démontré dans le cadre d'essais agronomiques en 2024 et 2025 avec l'amélioration des rendements en maïs de +6,2qtx avec réduction de pression des chenilles pyrales et sésamies. Les observations d'essais indiquent une réduction de la présence de chenilles sur maïs (effet comportemental étudié). Produit classé SNUB (Substance Naturelle à Usage Biostimulant) conformément à l'arrêté du 14 juin 2021. Produit non classé comme phytopharmaceutique.

**Restrictions d'utilisation** : Délai Avant Récolte : 3 jours.

#### 1.3 Information sur le fournisseur

##### Fournisseur

WetterBiotech

561 ZA Errobi-Alzuyeta, 64250 Itxassou

p.wetterwald@wetterbiotech.com

(+33) 06 63 31 59 63

##### Numéro d'appel d'urgence

Téléphone France : +33 (0)5 54 81 00 27

## **RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

### **2.1 Classification de la substance ou du mélange conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements**

Le produit n'est pas classé comme dangereux au sens du Règlement (CE) n° 1272/2008

### **2.2 Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°2021/1165 (CLP) et ses amendements**

Pas de donnée

Identificateur produit : extrait de malt (maltodextrine, maltose, maltotriose d'origine végétale)

EAU

Éléments d'étiquetage additionnels

Non applicable.

Conseils de prudence –

Prévention

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence –

Intervention

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau/...

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin/...

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

Conseils de prudence –

Stockage

Conseils de prudence –

Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions municipales.

### **2.3 Autres dangers**

Le mélange ne contient pas de substances classées PBT ou vPvB ou ayant des propriétés perturbant le système endocrinien à une concentration  $\geq 0,1\%$ . En conditions normales d'utilisation et dans sa forme originale, le produit ne présente pas d'autres dangers pour la santé et pour l'environnement.

### **3.1 Nom de composants dangereux**

Décoction de céréales maltées et extrait de houblon (*Humulus lupulus*) — composition : maltose, maltotriose, dextrines, terpènes, polyphénols. Ne contient pas de composants classés comme dangereux au sens du Règlement (CE) n° 1272/2008.

## **RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS**

### **4.1 Description des premiers secours**

#### **Conseils généraux**

Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou lors de la consultation médicale. Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible). Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance. Transporter la victime hors de la zone de danger. Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

#### **Inhalation**

Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

#### **Contact avec la peau**

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

#### **Contact avec les yeux**

Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

#### **Ingestion**

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre antipoison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

#### **Symptômes**

Aucun symptôme connu ou attendu.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

#### **Traitement**

Traiter de façon symptomatique. Il n'existe pas d'antidote spécifique

## **RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

**Moyens d'extinction inappropriés** : Jet d'eau direct.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

#### **Équipements de protection particuliers des pompiers**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie. Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes. Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité. Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger. Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

### **5.4 Information supplémentaire**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour le matériau servant de combustible. Rester éloigné de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

**Point d'éclair** > 91 °C

Pas de point d'éclair mesuré - Détermination conduite jusqu'à la température d'ébullition.

#### **Température d'auto inflammabilité**

Donnée non disponible

#### **Limite d'explosivité, inférieure**

Donnée non disponible

#### **Limite d'explosivité, supérieure**

Donnée non disponible

#### **Explosivité**

Non explosif

## **RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### **Précautions**

Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger.

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

## **6.2 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

### **Méthodes de nettoyage**

Contenir et recueillir le produit répandu.

Utiliser un matériel absorbant tel que sable, terre, vermiculite, terre de diatomées en vue de l'élimination des déchets et pour prévenir la dispersion dans les rivières et les égouts.

## **6.3 Précautions pour la protection de l'environnement**

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus. En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

## **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Se référer aux sections : 7 pour manipulation sans danger, 8 pour les équipements de protection individuelle, 13 pour élimination.

# **RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

## **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

### **Conseils pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8). Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.

Ne mettez pas de chiffons imprégnés de produits dans vos poches de pantalon.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Dans les environs immédiats de la zone de travail, il faut : Installer une douche oculaire et indiquer convenablement son emplacement.

Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

### **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Pas de précautions spéciales.

### **Mesures d'hygiène**

Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté. Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (EPI) après la manipulation de ce produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Stocker dans le conteneur original et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit de stockage fermé. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

### Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

## **RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### 8.1 Paramètres de contrôle

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

#### Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues. Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.

#### Protection des mains

Mesures de protection des mains supplémentaires : Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs. N'utiliser les gants qu'une seule fois. Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés. La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail. Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants. Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération.

#### Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales

#### Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.

### 8.3 Mesures générales de protection

Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

### Couleur

Jaune - orangé

### Etat physique

Liquide visqueux

### Odeur

Malté, pain

### Seuil olfactif

Donnée non disponible

### pH

4-5 (100 %) (23 °C)

### Pression de vapeur

Donnée non disponible

### Densité de vapeur (Air = 1)

Donnée non disponible

### Densité

env. 1.086 (20 °C)

### Taux d'évaporation

Donnée non disponible

### Point d'ébullition

$\geq 99\text{ °C} / 211\text{ °F}$

### Point de fusion / congélation

Donnée non disponible

### Hydrosolubilité dispersable

### Energie minimale d'inflammation

Non applicable

### Température de décomposition

Donnée non disponible

### Coefficient de partage : octanol/eau

Non applicable

### Viscosité

Pas de données

**Point d'éclair** > 91 °C

Pas de point d'éclair mesuré - Détermination conduite jusqu'à la température d'ébullition.

**Température d'auto inflammabilité**

Pas de données

**Limite d'explosivité inférieure**

Donnée non disponible

**Limite d'explosivité supérieure**

Donnée non disponible

**Explosivité**

Non explosif

## **RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

### **10.1 Réactivité**

**Décomposition thermique**

Donnée non disponible

### **10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

### **10.4 Conditions à éviter**

Pas de données

### **10.5 Matières incompatibles**

Donnée non disponible

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

## **RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Aucun effet écotoxique significatif connu. Biodégradable. Produit d'origine végétale.

**Voies d'exposition**

Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

**Effets immédiats Œil**

Peut provoquer une légère irritation des yeux.

## **Peau**

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut irriter légèrement la peau.

## **Inhalation**

Peut être nocif en cas d'inhalation.

## **Sensibilisation**

Pas de données

# **RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

## **12.1 Toxicité**

Pas de données

## **12.4 Biodégradabilité**

Pas de données

## **12.5 Bioaccumulation**

Pas de données

## **12.6 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la propagation hors des zones traitées.

# **RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

## **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

### **Produit**

Options de traitement des déchets : Élimination appropriée / Produit : Déchets exigeant une surveillance spéciale. Éliminer les déchets conformément à la législation applicable. Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

Options de traitement des déchets : Élimination appropriée / Emballage : Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même. Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Codes déchet : La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Propriétés qui rendent les déchets dangereux : Irritant.

## **RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

ADR ADN/ADNR IMDG OACI

Transporter dans un contenant approprié fermé hermétiquement en évitant tout renversement et tout choc.

## **RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

Substance Naturelle à Usage Biostimulant d'origine alimentaire. Conforme au cadre réglementaire français des SNUB (Arrêté du 14 juin 2021) et utilisable en agriculture biologique.

## **RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS**

### **16.1 Abréviations et acronymes**

Date de création : 10/03/2017

Indications sur les changements : Première édition

### **16.2. Légende des abréviations et acronymes**

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route /  
Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

N ° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service

CLP: Classification, étiquetage et emballage

### **16.3. Références bibliographiques et sources de données**

Pas de données

16.4. Méthode utilisée pour évaluer la classification conformément au règlement (CE) n°2021/1165 (CLP)

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation selon le Règlement (CE) n ° 2021/1165

16.5. Liste des phrases de risques, mentions de danger, phrases de sécurité et/ou conseils de prudence pertinents. (Texte complet de toutes les phrases qui ne sont pas libellées intégralement en section 2 à 15).

Mentions de danger (H) :

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires.

16.6. Conseils sur toute formation appropriée pour les travailleurs afin d'assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement

Pas de données

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires. Les allégations agronomiques du produit sont basées sur des essais de terrain 2024–2025 et ne constituent pas une revendication de lutte contre ravageurs au sens du règlement (CE) n°1107/2009.